



Association Sportive Automobile du Jura

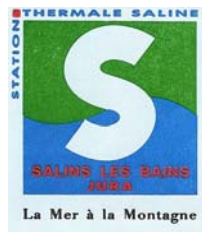
Adresse Postale : 32 Route des Frasses
39400 MORBIER
Téléphone : 06 79 77 39 35
Fax : 03-84-33-57-88

18^e RALLYE REGIONAL DES LACS 18 & 19 Août 2007

Laurent COURDIER & Jacky LEPEULE – Vainqueurs 2006



Photo : Fred ROUX – <http://www.photofred.fr>



FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



Association Sportive Automobile du Jura

Adresse Postale : 32 Rte des Frasses – 39400 MORBIER
Téléphone : 06 79 77 39 35
Fax : 03-84-33-57-88

18^e RALLYE DES LACS 18 & 19 Août 2007

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le 02/07/07
Ouverture des engagements : le 09/07/07
Clôture des engagements le 06/08/07 à minuit
Parution du road-book le 12/08/07
Vérification des documents et des voitures le 18/08/07
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 18/08/07
Publication des équipages admis au départ le 18/08/07
Briefing des pilotes le 18/08/05 à 15h15, place des Salines
Départ de Salins le 18/08/05 à 15h45
Publication des résultats partiels au tableau d'affichage au parc de regroupement
Arrivée à Salins le 19/08/07 à 17h28 pour la 1^{ère} voiture
Vérification finale : Garage VURPILLOT à Salins
Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Remise des prix à 19h00, place des Salines

Article 1 Organisation

L'Association Sportive Automobile du Jura organise le 18^e rallye des Lacs en qualité d'organisateur administratif et technique.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R316 en date du 27/06/2007.

Comité d'Organisation

Président : Monsieur Michel GUYOT
Membres : Madame Christine REVERCHON
Secrétariat du Rallye : 26 Rue des Arènes – 39100 DOLE
Téléphone : 06 79 77 39 35
Fax : 03-84-82-47-96
Web : <http://www.asajura.fr>

Engagements : ASA JURA - LACS 2007 – PRE SAINT SAUVEUR – 39200 SAINT-CLAUDE

Permanence du Rallye : Place des Salines à Salins-Les-Bains les 18 & 19 août 2007 de 10h00 à 21h00

Organisateur technique :

Nom : ASA JURA - 26 RUE DES ARENES – 39100 DOLE

1.1 Officiels.

Commissaires Sportifs : Président	MATHIEU Francis	N°1909
	DEFFRENNES Georges	N°1227
	MICHON Elie	N°4766
Directeur de Course :	COURANT Thierry	N°16140
Directeur de Course Adjoint :	VOILLAT Alain	N°1912
Directeur de Course adjoint délégué aux EC	DUFRESNE Régis	N°2484
Directeur EC N°1	HAMON Christian	N°28596
Directeur EC N°2	BENOIT Hubert	N°3617
Médecin Chef :	GRAND-CHAVIN Daniel	N°141174
	LEPETZ Thierry	
Commissaires Techniques : Responsable	GEORGES Gérard	N°24531
	LEGRAND Jean-Paul	N°3935
	DIVERT Bruno	N°40573
	PAILLARD Jean-Louis	N°41803
	VINCEROT Daniel	N°5563
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	CUNY Jacques	N°3036
Chargés des relations avec la presse :	PERRIER Daniel	N°3477

1.2 Eligibilité

Le 18^e rallye des Lacs compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2007 et le trophée des coéquipiers
- Le Challenge Bourgogne - Franche-Comté 2007 et le trophée des coéquipiers et des commissaires

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le 18/08/06 de 8h00 h à 13h00 aux Ets DAMNON et BULLY – Route de Champagnole (**horaire de convocation publiée sur le site de l'ASA à partir du 13 Aout 2007 à respecter**).

Le parking remorques se situe sur le parking de "Garage DAMNON" et "BULLY" route de Champagnole – Les concurrents déchargeront leurs véhicules sur ce parking.

Les vérifications finales seront effectuées au garage VURPILLOT à Salins au taux de main d'œuvre de 45€ TTC

Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications.

Article 2 Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 18^e rallye des Lacs doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **à partir du 02/07/07** et **avant le 06/08/06** à l'adresse suivante :

ASA JURA – Lacs 2007 – PRE SAINT SAUVEUR – 39200 SAINT-CLAUDE

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Seul les engagements reçu par courrier à l'adresse indiquée art.3.1.5 seront pris en compte. Les engagements reçu par fax ne seront pas pris en compte

3.1.13 Une retenue de 20% du montant des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait avant le 13/08/07. Une retenue de 40% des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait déclaré à partir du 13/08/07 jusqu'à la date du rallye. Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA JURA : asa.jura@wanadoo.fr

3.2 Ordre de Départ

Le départ est effectué par ordre **décroissant** des numéros.

Article 4 Voitures et Equipements

4.3 Assistance

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans la zone définie dans le carnet d'itinéraire - zone artisanale de Bracon uniquement après ES N°2-4-6-8

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 18^e rallye des Lacs représente un parcours de 181.6 kms

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms

Les épreuves spéciales sont :

- La Chapelle - Ivrey - St-Thiébaud - D492 de 7.7 kms à parcourir 4 fois
- Moutaine - Fonteny - Pont d'Héry - D266 de 2.3 kms à parcourir 4 fois

L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire". Le road-book sera mis gratuitement à disposition de chaque équipage, pour les concurrents régulièrement engagés, à la station Elf Avenue Aristide Briand de Salins à partir du 11.08.2007.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu uniquement les Samedi 11 et Mercredi 15 Août 2007 de 8h00 à 21h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 4 maximum et des contrôles seront effectués.

6.3 Circulation

Sur le parcours, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas où un concurrent désire le service de dépannage du rallye (au frais du concurrent), il doit en avvertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture balais.

Article 7 Déroutement du Rallye

7.1 Départ

Dans l'ordre inverse des numéros. Les concurrents pourront être précédés et/ou succédés par des véhicules "Parades" avec accord de la FFSA.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble rouge

Article 8 Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10 Prix

Coupes et prix en espèces

Prix cumulables

Scratch : 1^{er} : 220 € + Engagement 2007 + 1 coupe
 2^e : 220 € + 1 coupe
 3^e : 150 € + 1 coupe
 4^e : 100 € + 1 coupe (si 150 partants)
 5^e : 80 € + 1 coupe (si 150 partants)

Groupe : 1^{er} : 100 € + 1 coupe (si + de 6 partants)
 2^e : 80 € + 1 coupe (si + de 8 partants)
 3^e : 50 € + 1 coupe (si + de 9 partants)
 4^e : 50 € + 1 coupe (si 10 partants & si 150 concurrents)

Classe : 1^{er} : 220 € + 1 coupe
 2^e : 100 € + 1 coupe (si 6 à 9 partants)
 3^e : 80 € + 1 coupe (si 10 partants)

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 19 Août 2007 à 20h00 place des Salines

↳ **RECONNAISSANCES**

Il est rappelé à tous les concurrents qu'il est obligatoire de respecter le code de la route pendant les reconnaissances, et qu'il est impératif d'être vigilant lors de la traversée de tous les villages qui devra s'effectuer à 30 km/h maximum. Une surveillance sera mise en place par la Gendarmerie, les Maires et les Conseillers Municipaux, les riverains ainsi que par les organisateurs.

Les reconnaissances sont interdites en dehors des horaires et dates prévues.

Toute personne prise en flagrant délit se verra sanctionnée par la Gendarmerie et par le pouvoir sportif qui appliquera les sanctions prévues dans l'article 13 du règlement standard des rallyes français pouvant aller jusqu'à la mise hors course sans remboursement des droits d'engagements.

Les voitures de reconnaissances doivent être strictement de série, sans arceau, avec un échappement et des pneus homologués route.

Ces mesures sont prises pour la survie de nos rallyes et le respect des riverains sans qui rien ne serait possible

↳ **RAPPEL**

◆ Il est rappelé que la fiche d'homologation aux vérifications techniques est obligatoire, ainsi que le passeport technique

◆ **Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve, au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.**

◆ Un licencié ne peut s'engager à la même date dans 2 épreuves organisées par des associations sportives différentes

◆ **Le montant des droits d'engagements reste dû si le concurrent n'a pas déclaré forfait dans les délais impartis par le règlement standard en vigueur**

◆ L'organisation et les services de dépannages dégagent toute responsabilité quant aux éventuels dommages pouvant être occasionnés en cas de remorquages et assistances portés aux véhicules concurrents et restent à la charge des concurrents.

◆ Conformément à l'article 4.3p du règlement particulier, l'assistance n'est autorisée que dans la zone d'assistance de Bracon comme stipulé dans le road-book.

◆ **Rappel sur le bruit : 95 db maxi – Les contrôles seront effectués lors des vérifications techniques ainsi que pendant la durée du rallye.**

L'organisateur



18e RALLYE DES LACS
18-19 Août 2007

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Mode de règlement :
Chèque N°
Banque :
Espèces :

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER
NOM		
PRENOM		
LICENCE N°		
CODE ASA		
ASA		
GROUPE SANGUIN		
PERMIS DE CONDUIRE N°		
DELIVRE LE		
PAR		
ADRESSE COMPLETE		
CODE POSTAL		
VILLE		
TELEPHONE		
TEL PORTABLE		
FAX		
E-MAIL		
SIGNATURE		

Les concurrents et conducteurs déclarent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, du verso de la présente feuille d'engagement, et en acceptent les termes. Ils certifient que les renseignements qu'ils ont précisés sur cet engagement sont exactes.

Visa Administratif	Visa Technique	N° Course
Reçu complet le		
GROUPE	CLASSE	Points Coupe de France O Oui O Non

Réservé organisation

VEHICULE ENGAGE

(Cochez votre Groupe, Classe et éventuelle catégorie)

Groupe	N/ FN				A / FA				GT		F2000			
Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	Kit Car				S1600		4x4		FRC					
									Saxo T4					

Marque	
Modele	
Immatriculation	
Cylindrée Réelle (en cm3)	
Fiche Homologation N°	
Passeport Technique N°	

ATTENTION

Cette demande d'engagement ne sera valable qu'accompagnée du chèque de participation.
Engagement : 220 € (avec publicité)

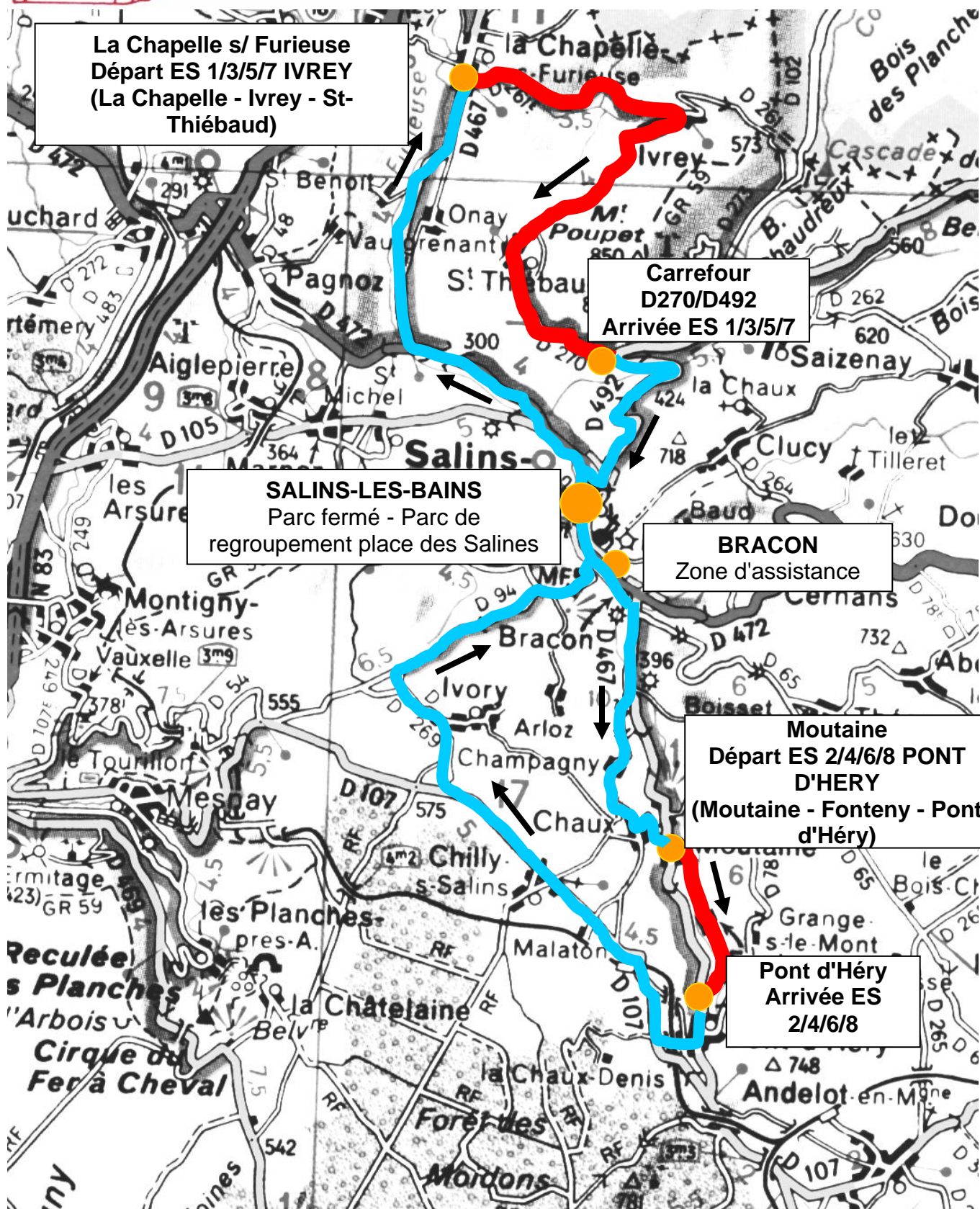
A RETOURNER
AVANT le 6 Aout 2007
(date de reception faisant foi) à

ASA JURA - LACS 2007
PRE SAINT SAUVEUR
39200 SAINT-CLAUDE
<http://www.asajura.fr>



Association Sportive
Automobile du Jura

18^e Rallye Régional des Lacs
18 & 19 Août 2007





18e RALLYE DES LACS

Contrôle Horaire	Itinéraire	Temps	Kms Partiel	Km Total	Heure Passage 1re Auto	Heure Passage 150e Auto
						2:30
SAMEDI 18 AOUT 2007						
CH 1	Sortie parc fermé	0:00	0,0	0,0	15:45	18:15
CH 2	La Chapelle	0:25	9,3	9,3	16:10	18:40
DEPART ES1		0:03	0,2	9,5	16:13	18:43
CH 3	Moutaine	0:35	18,0	27,5	16:48	19:18
DEPART ES 2		0:03	0,1	27,6	16:51	19:21
CH 4	Entrée Assistance	0:35	16,2	43,8	17:26	19:56
CH 5	Sortie Assistance	0:30	1,1	44,9	17:56	20:26
CH 6	Entrée parc fermé	0:05	0,5	45,4	18:01	20:31
DIMANCHE 19 AOUT 2007						
CH 7	Sortie parc fermé	0:00	0,0	45,4	7:30	10:00
CH 8	La Chapelle	0:25	9,3	54,7	7:55	10:25
DEPART ES 3		0:03	0,2	54,9	7:58	10:28
CH 9	Moutaine	0:30	18,0	72,9	8:28	10:58
DEPART ES 4		0:03	0,1	73,0	8:31	11:01
CH 10	Entrée Assistance	0:30	16,2	89,2	9:01	11:31
CH 11	Sortie Assistance	0:45	1,1	90,3	9:46	12:16
CH 12	Entrée parc fermé	0:05	0,5	90,8	9:51	12:21
CH 13	Sortie parc fermé	0:50	0,0	90,8	10:41	13:11
CH 14	La Chapelle	0:15	9,3	100,1	10:56	13:26
DEPART ES 5		0:03	0,2	100,3	10:59	13:29
CH 15	Moutaine	0:25	18,0	118,3	11:24	13:54
DEPART ES 6		0:03	0,1	118,4	11:27	13:57
CH 16	Entrée Assistance	0:25	16,2	134,6	11:52	14:22
CH 17	Sortie Assistance	0:45	1,1	135,7	12:37	15:07
CH 18	Entrée parc fermé	0:05	0,5	136,2	12:42	15:12
CH 19	Sortie parc fermé	1:00	0,0	136,2	13:42	16:12
CH 20	La Chapelle	0:25	9,3	145,5	14:07	16:37
DEPART ES 7		0:03	0,2	145,7	14:10	16:40
CH 21	Moutaine	0:30	18,0	163,7	14:40	17:10
DEPART ES 8		0:03	0,1	163,8	14:43	17:13
CH 22	Sortie Zone Assistance	0:35	16,2	180,0	15:18	17:48
CH 23	Entrée parc fermé	0:05	1,6	181,6	15:23	17:53